

Publié le 25 août 2016

## Un AMI pour des logements abordables et durables

Le ministère du Logement et de l'Habitat durable a lancé un appel à manifestation d'intérêt afin de permettre aux territoires cherchant à développer des opérations innovantes de se mettre en relation avec des professionnels ayant développé des logements abordables et durables.



Cet **appel à manifestation d'intérêt** (AMI) vise à promouvoir des montages d'opérations innovants qui favorisent **l'accès à un logement choisi et adapté aux attentes et besoins des futurs habitants**. Il vise à faire émerger des propositions de logements correspondant aux désirs et aux choix de vie des ménages en faisant se rencontrer des **collectivités, groupements et territoires** qui souhaiteraient mettre en œuvre ce type de démarche, et des **professionnels, entreprises et associations**, qui ont développé des opérations innovantes. Cet AMI est également ouvert aux jeunes professionnels qui pourront montrer leur capacité d'innovation et de créativité dans ce domaine.

**Première réunion d'échanges à l'automne** Dans un premier temps, les acteurs qui auront manifesté leur intérêt **avant le 30 septembre 2016** se réuniront à l'automne prochain, à l'initiative du ministère du Logement afin, entre autres, de **déterminer les besoins d'accompagnement par les pouvoirs publics** en termes de création ou de renforcement d'une communauté d'acteurs, de capitalisation d'expériences ou encore d'ingénierie territoriale. Cela permettra, d'une part, d'ouvrir un espace d'échanges directs entre les professionnels qui veulent développer des nouveaux projets et ceux qui en ont l'expérience et les compétences, et d'autre part, de définir les conditions de la poursuite de cet AMI.

Les candidatures devront mettre en évidence des propositions ou des intentions qui favoriseront l'innovation, soit en matière de maîtrise d'ouvrage, de programmation, de conception, de gestion, soit en matière de procédé constructif, visant à :- rendre plus abordable le logement tout en conservant un objectif de qualité,- améliorer l'adéquation de l'offre produite avec les besoins réels des futurs occupants,- améliorer l'insertion des nouveaux projets d'habitat dans la ville tant en matière d'architecture que de fonctionnement, dans une logique participative et citoyenne de

l'habitat.

Le [cahier des charges](#) de cet AMI précise que les projets devront porter dans leur conception les valeurs de durabilité, de responsabilité collective et de solidarité porteuses : - de responsabilité urbaine et environnementale, - d'intensification des territoires à bon niveau de service, - d'accessibilité optimisée, - d'égalité des territoires, tout territoire est habitable par tous et aucun territoire et aucun habitant n'est discriminé, - de partage des valeurs d'habiter avec les futurs habitants, - d'un « faire projet » ensemble, construire des copropriétés solidaires et collaboratives, - d'une architecture résolument durable qui fait de la question environnementale un axe fort de conception.

Les fiches de candidature peuvent être déposées **jusqu'au 30 septembre** et sont à compléter sur le site [enqueteur.dgaln.developpement-durable.gouv.fr](http://enqueteur.dgaln.developpement-durable.gouv.fr)

Vous trouverez, ci-joint, le cahier des charges de cet appel à manifestation d'intérêt.

## À télécharger

- [Cahier des charges AMI Logement choisi.pdf](#)